



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5277

EI 02056 - Mise en conformité de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) du Centre d'échange Lyon-Perrache à Lyon 2ème - Lancement de l'opération 02056004 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20002

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5277 - EI 02056 - MISE EN CONFORMITE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) DU CENTRE D'ECHANGE LYON-PERRACHE A LYON 2EME - LANCEMENT DE L'OPERATION 02056004 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 20002 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèche Centre d'échange Lyon-Perrache : Relocalisation ».

Par délibération n° 2019/4833 en date du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation patrimoine Enfance 2015-2020 » n° 2015-1, programme 20002.

Le Centre d'échange Lyon-Perrache, mis en service en 1976, est à la fois un pôle d'échanges multimodaux, mais également un centre de service qui accueille des équipements collectifs à vocation culturelle et sociale gérés par la Ville de Lyon, incluant un Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) de 30 berceaux. À cet effet, une convention d'affectation et de gestion, complétée d'avenants, a été signée entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon le 19 avril 1978 pour définir les espaces affectés et leurs modalités de gestion. La Ville de Lyon participe aux charges d'exploitation du CELP en fonction de la surface occupée.

Avec le développement du quartier Confluence, le CELP constitue actuellement une rupture dans le tissu urbain de ce quartier, aussi un projet de rénovation complète menée par la Métropole de Lyon est en cours. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Lyon souhaitait maintenir et agrandir l'EAJE existant. Ce scénario est dorénavant abandonné au profit d'une relocalisation sur le site de Confluence 2.

Dans l'attente des travaux de construction de la nouvelle structure, des travaux de mise en conformité de l'EAJE Perrache s'avèrent nécessaires. Il s'agit d'un périmètre d'intervention minimal pour assurer le fonctionnement en sécurité de l'établissement, demandé par la protection maternelle et infantile (PMI).

Ces travaux concernent notamment :

- La sécurisation de l'espace extérieur en terrasse du CELP
- La sécurisation de la porte d'entrée
- Les protections d'angles et radiateurs
- Les reprises de peinture

- La modification des postes de change.

Les travaux sont prévus pour l'été 2020 pour un montant global de 110 000 €. La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne par les services techniques. Les marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre, de coordination santé prévention sécurité et de contrôle technique seront attribués en application des dispositions du code des marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 en date du 09 juillet 2015 et n° 2019/4833 en date du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 02056004 « EAJE Centre d'échange de Perrache - Mise en conformité » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20002.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20002 autorisation de programme 2015-1, opération n° 02056004 et imputées sur la nature comptable 2314, fonctions 64 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - Année 2020 : 110 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, la FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet il signera tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY